

Affaire suivie par :
Vincent Lagarde
Téléphone : 05 61 55 66 06
saje@univ-tlse3.fr

Décision n° 2018-JPV-524

Arrêté portant proclamation des résultats pour l'élection des représentants des personnels au conseil du Pôle sport – scrutin du 8 février 2018

LE PRÉSIDENT

- Vu** le Code de l'éducation, notamment ses articles L.714-1, L.714-2 et D.714-28 à D.714-36 ;
- Vu** les statuts de l'Université Toulouse III - Paul Sabatier, notamment l'article 11 ;
- Vu** les statuts du Pôle sport de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier ;
- Vu** la délibération 2016/01/CA-001 en date du 4 janvier 2016 portant le professeur Jean-Pierre VINEL à la présidence de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier ;
- Vu** la décision n°2018-JPV-522 portant organisation de l'élection des représentants des personnels au conseil du Pôle sport de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier ;
- Vu** la décision n°2018-JPV-523 portant recevabilité des candidatures ;
- Vu** les procès-verbaux de déroulement de scrutin et de dépouillement ;

DECIDE

Article 1 : représentants des personnels

A l'issue du scrutin, qui s'est déroulé le 08 février 2018, sont proclamées élues pour siéger au conseil du Pôle sport, les personnes dont les noms suivent :

Collège des enseignants d'éducation physique et sportive

- Maria SEMERJIAN
- Romain ESPART
- Laurent DESPAUX
- Laetitia ROUX

Collège BIATSS

- Elodie CAUSSE

Article 2 : Exécution

Le directeur général des services de l'Université Toulouse III - Paul Sabatier est chargé de l'exécution de la présente décision.

Article 3 : Publicité

La présente décision est transmise à la rectrice de l'académie de Toulouse, chancelière des universités. Elle est affichée sur tous les sites du Pôle sport, ainsi qu'au 1^{er} étage du bâtiment de l'administration centrale, sur le campus de Toulouse. Elle fait également l'objet d'une publicité sur le site internet de l'université.

Fait à Toulouse, le 09 février 2018

Professeur Jean-Pierre VINEL

